



Réunion du 29 Mai 2020

SG du MI / O.S.

Nouvelle réunion en conférence téléphonique entre les OS et M. MIRMAND, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, ce vendredi 29 mai.

Y prennent part pour l'administration :

M. MIRMAND, SG

M. ESPINASSE, DMAT

Mme MEZIN, DRH

M. DOUHERET, SDP

Docteur FOULLON, coordonnatrice nationale médecin de prévention

Françoise FORNASARI représente le **SAPACMI**.

Le Secrétaire Général espère que les agents se réapproprient progressivement leur environnement de travail après cette période de confinement qui a modifié beaucoup de règles. Dans l'ensemble, les plans de reprise d'activité se déroulent plutôt bien.

Il annonce que les réunions au ministère reprendront en présentiel à partir du mois de septembre (dialogue social – CT – réseaux -...).

M. MIRMAND a demandé à Bercy de revoir le schéma d'emploi prévu pour 2021 pour le ministère de l'Intérieur et souhaite entamer de nouvelles réflexions sur la réorganisation territoriale des services de l'État.

Après avoir fait le point des effectifs présents sur les différents périmètres, il répond aux questions posées par les OS et précise les différents points suivants :

Une réunion a eu lieu le matin même en visioconférence entre le ministre et l'ensemble des préfets pour faire le point sur les modalités de reprise d'activité pour le mois de juin avec la prise en compte des situations locales.

A partir du 2 juin, nous attaquons une nouvelle étape de la stratégie de déconfinement soumise à examen pendant 3 semaines complémentaires.

Les départements en orange doivent organiser avec prudence le retour des agents et continuer à maintenir un taux élevé de télétravail jusqu'au 25 juin environ.

Dans les autres départements, **le télétravail** doit reprendre selon les règles traditionnelles avant COVID à savoir avec présence de l'agent au service au moins 2 jours par semaine.

M. MIRMAND confirme qu'un groupe de travail va rapidement être mis en place sur le télétravail et que ce sujet figure à l'ordre du jour des prochains CT et CHSCT.

Les parents d'enfants de moins de 16 ans devront apporter le justificatif de l'offre scolaire limitée ou partielle pour leur(s) enfant(s) afin d'être placés en ASA garde d'enfant.

Les congés bonifiés peuvent théoriquement être pris en 2020 mais dans les faits ce n'est pas à conseiller avec les quatorzaines sanitaires imposées pour les voyages.

Concernant l'avancement et les lignes directrices de gestion, Mme MEZIN précise que des réunions bilatérales seront prochainement organisées sur un projet de texte.

Services civiques : les enveloppes correspondantes (les mêmes que l'an dernier) ont été notifiées aux RBOP.

Elections municipales : le décret a été publié. Toutes les consignes ont été données en matière de sécurité conformément aux préconisations du Conseil Scientifique pour la réception des candidatures, l'enregistrement, l'organisation des bureaux de vote et la mise sous pli (pas de gants car ils sont gênants, il vaut mieux se laver les mains ou prendre du gel et utiliser des visières de sécurité si pas de distanciation possible).

Médecine de prévention : Le Docteur FOULLON annonce une simplification de la procédure pour personne vulnérable. Si le médecin traitant a rédigé un certificat d'isolement, il n'est pas nécessaire de faire intervenir le médecin de prévention – seul passage obligé : en cas de reprise d'activité.

Ordonnance du 15 avril sur les congés et RTT : *Le SAPACMI alerte le SG sur les disparités d'application de selon les services. On observe des discordances qui génèrent de nouvelles inéquités entre agents.*

Le SG en prend note et demande à en être informé au cas par cas.

Prime exceptionnelle COVID : *Le SAPACMI remarque qu'elle sera allouée plus généreusement aux Finances (30 % des personnels), demande qu'une réunion d'information soit organisée pour les préfectures (comme pour la police) et que des assurances soient données pour que le CIA ne soit pas impacté.*

Le SG répond que notre ministre a tranché et que la **prime sera accordée à 15 % au maximum** des effectifs en ajoutant que c'est moins bien qu'aux finances mais mieux que dans d'autres ministères. Il confirme qu'il n'y aura pas de ressources supplémentaires mais qu'il n'y aura pas de remise en cause du CIA (ni de la PRE dans la police).

Forfait mobilité : le **SAPACMI** souhaite avoir des précisions sur ce dispositif qui vient d'être adopté (attribution de 200 € par an en cas d'utilisation du vélo ou de covoiturage).

M. MIRMAND demande aux services de la DRH de faire une fiche récapitulative pour les agents avec toutes les aides dont ils peuvent bénéficier avec le plan vélo et les modalités d'octroi du forfait mobilité.

A la demande du **SAPACMI**, le docteur FOULLON commente le **décret 2020-647 du 27 mai relatif à la médecine de prévention** : ce décret vise à se rapprocher du Code du Travail – les médecins de prévention s'appelleront « médecins du travail » et seront entourés d'une véritable équipe médicale pluridisciplinaire avec téléconsultation possible et recrutement de médecins collaborateurs. Par ailleurs le régime des visites obligatoires, comme celui des visites à la demande des agents, est modifié pour espacer les visites sauf celles à risque particulier ou les visites pourront être effectuées par un infirmier ou un médecin collaborateur.

M. MIRMAND annonce que la réunion SG/OS de ce jour est la dernière. Les instances de concertation pouvant de nouveau se réunir (en présentiel, audio et visio) et les activités reprenant en préfecture, SGAMI, DDI et Centrale, il n'y a plus lieu d'organiser ces points hebdomadaires liés à la crise sanitaire.

Toutes les OS le remercient pour le dialogue régulier qu'il a mis en place dès le début du confinement et jusqu'à ce jour.